

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

ELECTION DU 22 JUIN 2021
PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS
CONSEIL DE L'IAE

**Collège des autres enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheures,
enseignants et enseignantes et personnels assimilés : B**

Siège à pourvoir : 1

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,
VU le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses
statuts,
VU les statuts de l'IAE,
VU le procès-verbal de scrutin du 22/06/2021,

PROCLAME ELUS à la date du : **25 JUIN 2021**

En qualité de membre du Conseil de l'IAE

M. Mohamed DIDI ALAOUI

25 JUIN 2021

Nice, le
Le Président d'Université Côte d'Azur,




Jeanick BRISSWALTER

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.